

Réunion du 4 mars 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

N° CP/2013/138 - Actions décentralisées - 2114
Coopération 2013 avec les collectivités des régions Boeny et Betsiboka (Madagascar) - Subvention à l'IRCOD et conventions de financement et de mise en oeuvre du programme

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les grandes lignes du programme de coopération 2013 avec les collectivités des régions Boeny et Betsiboka (Madagascar)
- décide d'attribuer à l'Institut régional de coopération-développement (IRCOD) une subvention de 185 000 € au titre du soutien du Département à la mise en oeuvre de ce programme, soit 135 000 € en 2013, 40 000 € en 2014 et 10 000 € en 2015, conformément au tableau annexé et sous réserve du vote des crédits afférents en 2014 et 2015.

Elle approuve par ailleurs :

- la convention financière annexée à la présente délibération, à intervenir avec l'IRCOD
- les conventions-cadres 2013-2016 de coopération décentralisée, annexées à la présente délibération et nécessaires à la mise en oeuvre du programme, à intervenir avec la commune urbaine de Mahajanga et l'intercommunalité de Maevatanana.

Elle autorise en outre son président à signer ces trois conventions au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130304-76486-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/03/13